



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 24 Mars 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Avenant n° 2 - Lot 1 - Marché n°24003DTIST : Travaux pour la rénovation du Cosec de A Rinella

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le 24 mars à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Michel ROSSI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Pierre SAVELLI, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Hélène PADOVANI

ABSENTS : Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Serge LINALE, Leslie PELLEGRINI

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

Objet : Avenant n° 2 - Lot 1 - Marché n°24003DTIST : Travaux pour la rénovation du Cossec de A Rinella

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le marché public n°24003DTIST - Lot n° 1 : Démolitions, gros œuvre, plâtrerie, carrelage, peinture, ITE, VRD, notifié le 09/07/2024 à l'entreprise SARL GEA BTP, sise 20620 Biguglia (SIRET : 450 823 620 00023), pour un montant initial de 467 744,70 € HT.

Considérant que le présent marché a déjà fait l'objet de travaux supplémentaires d'un montant de 22 226.55 € HT, correspondant à une augmentation de 4.75% par rapport au montant du marché initial, dans le cadre d'un avenant n°1 en application des articles L.2194-1 (6°), R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant).

Considérant qu'après le lancement des travaux et sur proposition de la maîtrise d'œuvre, approuvée par le maître d'ouvrage, le présent marché doit être modifié par un nouvel avenant. Cette modification vise à intégrer les travaux supplémentaires ayant fait l'objet d'ordres de service « prix nouveaux », conformément aux articles 14 à 16 du CCAG Travaux et L.2194-1 (6°), R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant).

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 11 946.82 € HT correspondant à une augmentation de 2,55% par rapport au montant du marché initial :

Travaux de VRD et d'aménagements extérieurs :

- Bordures P2 au droit du sciage de l'enrobé (aire de jeux extérieure) : 72ml x 27,95 € HT : 2 012,40 € HT
- Réalisation d'une longrine BA (7x0.3x0,3) : 2 250,00 € HT
- Fourniture et pose d'un portail ALLIX 3M/1M90 vert : 2 294,42 € HT

Travaux de peinture, plâtrerie, maçonnerie générale et gros œuvre :

- Dépose des plinthes bois dégradées et redressage de pieds de mur ; fourniture et pose de plinthes en PVC : 1 500 € HT
- Réalisation d'un coffre en trainasse (rotonde RDC) : 1 440,00 € HT
- Dépose d'une dalle béton au R+1 et reprise : 950,00 € HT
- Rebouchage d'une trémie (coffrage, armature, béton) : 1 150,00 € HT
- Réalisation d'un dé béton (PH RDC) : 350,00 € HT

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

Objet : Avenant n° 2 - Lot 1 - Marché n°24003DTIST : Travaux pour la rénovation du Cosec de A Rinella

APPROUVE (À l'unanimité)

L'avenant n°2 au marché n°24003DTIST, Lot 1 relatif aux travaux pour la rénovation du Cosec de A Rinella, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

-Que l'avenant n°2 au marché n°24003DTIST – Lot 1 entraîne une plus-value totale de 11 946.82 € HT correspondant à une augmentation de 2,55% par rapport au montant du marché initial ;

-Que le nouveau montant du marché est porté à 501 918,07 €, soit une augmentation totale de 7,3% par rapport au montant du marché initial ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, AP 3030 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



LE PRÉSIDENT


Louis POZZO DI BORGO